

Le petit

Echo

de Hon-Hergies... numéro 9



2018

Bonne Année!

Illuminations de  
Noël dans les rues  
de Hon-Hergies



## Chères HON-HERGEOISES, Chers HON-HERGEOIS,

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je vous présente **mes meilleurs vœux pour cette année nouvelle**. Puisse l'année 2018 vous apporter à tous, non seulement, la santé qui permet et facilite tous les enjeux et les atouts de la vie, mais également, le bonheur et la prospérité pour vos projets personnels, familiaux, éducatifs, professionnels, associatifs etc...

En écrivant ces mots, permettez- moi d'avoir une pensée particulière à ceux et celles qui vivent des difficultés, touchés par les aléas de la vie, la maladie, l'accident, le deuil... mais aussi ceux qui sont touchés par la dureté de la crise économique, voire de la crise morale et qui entraîne des conséquences sur le travail, la vie sociale et la vie des familles.

2018, sera pour la Commune, dans le domaine des travaux, encore une année dédiée à la préservation et la réfection de notre patrimoine, et pas des moindres : **l'Eglise Saint MARTIN à HON et l'Eglise Saint WAAST à HERGIES**. Pour faire simple toutes deux sont « malades », certes à des degrés divers, mais qui nécessitent dès cette année, des interventions fortes de notre part. En effet, pour la première, le diagnostic réalisé par un architecte du patrimoine, révèle une estimation de travaux à hauteur de **372 483,14 euros**. Tandis que pour la seconde, rien que pour la réfection du mur d'enceinte, sans création de l'accessibilité, l'estimation des travaux s'élève à elle à plus de **81 000 euros**. Bien entendu, ces investissements ne pourront être réalisés qu'après avoir bouclé un plan de financement acceptable pour le budget de notre village. C'est pour cela, que j'ai profité lors de la Cérémonie des Vœux pour lancer un appel aux dons et ou aux mécénats pour nous aider financièrement à la réalisation de ces vastes chantiers. D'ailleurs, Monsieur le Sous-Préfet, lors de la visite du village ce samedi 5 janvier, m'a semblé être sensible à ces 2 dossiers. Espérons que l'Etat nous accordera une subvention sur cette thématique !

Toutefois, l'ensemble de nos projets et actions ne pourront être menés qu'après une vision claire et précise de notre budget. Sur ce domaine, je reste très inquiet. On nous annonce aujourd'hui, une nouvelle baisse des dotations, mais également la suppression de la taxe d'habitation...qui sont pour notre village les principales recettes qui nous permettent de « vivre au quotidien ». En effet, rien que pour la taxe d'habitation, celle-ci représente 1/3 de nos recettes. Certes, on nous explique que s'agissant de la taxe d'habitation, cette dernière sera compensée par l'Etat. Cependant nous n'avons aucune certitude sur la réalité d'une compensation à l'euro-l'euro. Nous ne savons pas non plus quand cette compensation sera versée (semestriellement ou en fin d'année ou en 2019 ?), ni si cette compensation sera pérenne. Bref, aujourd'hui on nous demande de naviguer ou plutôt « gérer à vue », au jour le jour. Ce mode d'administration est incompatible avec une gestion sereine de services publics locaux pour lesquelles nous avons besoin, tout comme une entreprise, à nous projeter sur les prochaines années, tant cette ressource est essentielle pour une « petite commune » comme la nôtre.

Néanmoins, nous continuerons à travailler au quotidien avec toujours la volonté de vous offrir le meilleur service public possible.

Bien cordialement,

Votre maire,  
Luc BERTAUX



### Bienvenue à ...

Ugo BENEDETTI-ISIDORI né le 10 juillet  
Inès BOITRELLE née le 26 septembre  
Tyliano PHILIPPE né le 13 octobre  
Gladys DELATTRE née le 22 octobre

### Condoléances à la famille de...

Madame Michèle BONTE  
décédée le 9 novembre.

Monsieur André GOURGON  
décédé le 8 décembre.

Monsieur Ghislain POUILLE  
décédé le 9 décembre.



### Félicitations à...

Madame Anne CACHEUX et  
Monsieur Stéphane APPLANCOURT  
pour la signature de leur Pacs le 18 novembre

### Les gagnants du panier garni du marché de producteurs :

Octobre : Mme GILLOT Christine (Hon-Hergies)  
Novembre : Mme LEROY Thérèse (Taisnières sur Hon)  
Décembre Mme HON Marie-Odile (Aulnois, Belgique)

### Les gagnants de la tombola du marché de Noël :

bon d'achat 40€ : GILLOT Francis (Hon-Hergies)  
bon d'achat 30€ : LEFEVRE Isabelle (Hon-Hergies)  
bon d'achat 20€ : GIRAUDET Mauricette (Bellignies)

### La mairie vous accueille

lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.  
mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.  
mercredi de 8h30 à 12h00.  
jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.  
vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Tél : 03.27.63.17.67 / Fax : 03.27.66.97.42  
Courriel : [mairie.hon@wanadoo.fr](mailto:mairie.hon@wanadoo.fr)

Site internet : <https://mairie-hon-hergies.jimdo.com>

Il vous est également possible de rencontrer un élu sur rendez-vous auprès de la mairie ou le samedi matin de 11h00 à 12h00.

Attention les horaires sont susceptibles d'être modifiés en cas de force majeure. Renseignez-vous !

Pour tout renseignement ou intervention liés aux déchets ménagers (collecte, déchetterie, renouvellement de containers, etc...) rapprochez-vous de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, pôle de Landrecies service environnement.

Siège de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (Le Quesnoy):

Tél : 03.27.09.04.60 / Fax : 03.27.09.04.69

Service environnement (Landrecies):

Tél : 03.27.77.52.35 / Fax : 03.27.07.00.81

La déchetterie de Bavay vous est accessible du lundi au samedi : (horaires d'hiver jusqu'au 31 mars 2018) de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h45 (Fermé le dimanche).

Accès uniquement sur présentation d'une carte d'accès. Si vous disposez déjà d'une carte, elle vous sera remplacée par un agent de la déchetterie. La nouvelle vous donnera accès à toutes les déchetteries de la CCPM. Si vous n'avez pas encore de carte, elle vous sera faite sur demande en échange de la présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de domicile (facture edf, etc...).

## Focus sur le Pacte civil de solidarité (PACS)

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est réalisé à la mairie.

Pour mémoire, le PACS est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents.

Pour conclure un PACS, les futurs partenaires doivent :

- être majeurs,
- être juridiquement capables,
- ne pas être déjà mariés ou pacsés,
- ne pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

Pièces à fournir :

Pour un français :

- convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété),
- déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité et attestations sur l'honneur de non-parenté, de non alliance et de résidence commune,
- acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de trois mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger,
- pièce d'identité en cours de validité (présentation de l'original + une photocopie)

Pour un étranger, prévoir en plus :

- la traduction par un traducteur assermenté de l'acte de naissance,
- un certificat de coutume établi par les autorités compétentes ou la représentation diplomatique du pays étranger,
- un certificat de non-pacs de moins de trois mois si vous êtes nés à l'étranger,
- une attestation de non-inscription au répertoire civil pour vérifier l'absence de tutelle ou curatelle, si vous vivez en France depuis plus d'un an.

Le Pacs, une fois signé et enregistré, figure en mention marginale sur l'acte de naissance des partenaires. Il produit ses effets entre les partenaires à la date de son enregistrement.

Vous trouverez sur le site internet de la Commune, un tableau des effets comparés du Mariage et du Pacs.



### Recensement citoyen obligatoire

Tout français, ayant atteint l'âge de 16 ans, filles comme garçons, doit **spontanément** se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger). Cette formalité est obligatoire et permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue sa **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. Le recensement permet aussi l'**inscription d'office** du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Pièces à fournir pour le recensement :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport).
- Livret de famille à jour.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

#### IMPORTANT

L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...).



## 2<sup>ème</sup> Fête de l'arbre, des bulbes, graines et plantes vivaces



Dimanche 29 octobre s'est tenue à la salle des fêtes la 2<sup>ème</sup> fête de l'arbre, bulbes, graines et plantes vivaces. Tout au long de la journée, les visiteurs ont pu découvrir les nouvelles variétés de tulipes et autres bulbes, des arbustes et plantes vivaces en tous genres, les compositions florales et sculptures sur bois et même des assortiments de graines de plantes mellifères.



Les plus jeunes ont pu participer à des ateliers qui ont connu un franc succès : ateliers nature animés par les associations, moulages en cire d'abeille, création de nichoirs pour mésanges...

Un technicien du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a répondu aux interrogations du public concernant les rôles du Parc dans la gestion du bocage avesnois et prodigué ses conseils sur les plantations d'arbres fruitiers locaux.



Merci aux conférenciers qui nous ont permis de prendre conscience que « l'arbre est un être vivant qui communique avec son environnement » et de se rapprocher davantage de la nature en « cultivant son jardin au naturel ».



## Opération « Plantons le décor »



La campagne 2017-2018 se poursuit. Vous trouverez vos bons de commande directement sur [www.plantonsledecor.fr](http://www.plantonsledecor.fr) ou en mairie. Attention à la date limite : commander avant le 9 février 2018 pour une livraison le 3 mars 2018.



## Ateliers créatifs 31 octobre – 2 novembre

Les enfants ont été invités par l'Association Sentiers et Pierres bleues à peindre et à décorer des sujets de Noël sous les conseils avisés de notre artiste local, Danièle Stievenart.



Cloches, étoiles, rennes, bonhommes de neige... ont été dispersés dans le village pour notre plus grand plaisir.





## Cérémonie du 11 novembre

En raison du temps pluvieux, la commémoration de l'armistice de 1918 s'est déroulée dans la salle d'honneur de la mairie.  
La participation des enfants, guidés par Justine Hélin, a été particulièrement appréciée.  
Les enfants ont ensuite accompagné M. le Maire pour le dépôt de la gerbe au Monument aux morts et la minute de recueillement.



Le devoir de mémoire peut se décliner de multiples façons : le concours départemental « Mémoire vivante » organisé par l'Union Nationale des Combattants est un moyen de sensibiliser les élèves de CM2 de l'école sur les conséquences de la guerre.  
C'est ainsi que dès septembre, les élèves ont fait des recherches sur la Première Guerre mondiale afin de répondre à un questionnaire et de rédiger un devoir d'une vingtaine de lignes.  
Voici le sujet de cette année : « Après quatre années de guerre ou d'occupation, les habitudes de vie ont changé. Quels sont ces changements dans la vie de tous les jours pour les femmes et les enfants à cette époque ? »



Félicitations à tous les participants et comme il s'agit d'un concours, il faut bien un vainqueur : cette année, il s'agit de Baptiste Labalette !





## Marché de Noël – Vendredi 8 décembre

Le dernier marché de producteurs et artisans locaux de l'année 2017 s'est tenu à la salle des fêtes où s'étaient donnés rendez-vous 16 exposants.

Le père Noël en a profité pour faire une petite halte au plus grand bonheur des plus petits.

Rendez-vous le vendredi 30 mars à la Jonquière pour le premier marché de 2018.



## Concert de la Chorale de l'Europe Samedi 9 décembre

C'est dans l'église Saint-Martin que s'est produite cette chorale roubaisienne à quatre voix, forte de son expérience de plus de quarante ans.

Avec un répertoire varié puisé dans le negro spiritual, le gospel ou les chants de Noël, les choristes et leur chef nous ont transportés vers des contrées lointaines.





## Après-midi récréatif 12 décembre 2017

Les municipalités de Hon-Hergies et de Taisnières sur Hon ont offert aux élèves des écoles une comédie musicale étincelante : « Embarquez pour un monde magique »





## « Hon-Hergies fête Noël » – 16 décembre

Une première sur la place d'Hergies !

Les associations « Plus pour les enfants », « Sentiers et pierres bleues », « Les Amis des Aînés », « Bien Lire à Hon-Hergies » et la Municipalité se sont associées pour fêter Noël à Hergies.

Décor, chapiteau chauffé, musique avec Gabriel et sa femme ainsi que VDL, animations pour les petits et grands, restauration : tout ce qu'il faut pour partager de bons moments dans l'esprit de Noël.





# Rencontre intergénérationnelle 17 décembre

Un bon moment de convivialité lors de la remise du colis de Noël aux Aînés.

Les enfants ont présenté un spectacle théâtral : « L'étrange Noël de Monsieur Scrooge », mis en scène lors des activités périscolaires par Madame Justine Hélin.





## Noël avant l'heure !

Juste avant les vacances de Noël, les enfants réunis autour du sapin nous ont offert un bon moment de convivialité en chantant.

Il n'en fallait pas moins pour que Père Noël fasse son apparition et récompense les enfants avec livres et friandises.



## Nous comptons sur vous !

En novembre prochain, nous commémorerons le Centenaire de la Grande Guerre.

Notre projet « **Mémoire, Hommage et Paix** » a obtenu le label de la **Mission Centenaire**.

Dès le 10 novembre et ce, pendant 15 jours, notre village célébrera la paix par des manifestations originales à la hauteur de ce label.

Pour enrichir nos expositions, vos photos et documents d'époque seront les bienvenus : ils feront revivre vos ancêtres et les lieux de notre village meurtris par la guerre.

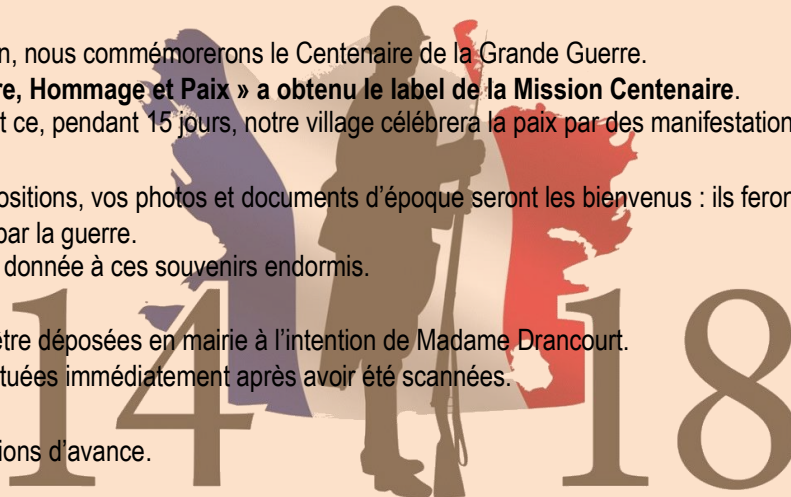
Une seconde vie sera donnée à ces souvenirs endormis.

Ces photos peuvent être déposées en mairie à l'intention de Madame Drancourt.

Elles vous seront restituées immédiatement après avoir été scannées.

Nous vous en remercions d'avance.

14 <sup>Mission</sup> 18  
CENTENAIRE





## Une éco info...

Un geste pour l'environnement, la gestion des courriels :



Un mail consomme de l'énergie pour être créé, envoyé, stocké ou archivé car les data centers consomment énormément d'énergie juste pour garder les emails dans la corbeille de votre messagerie. Dix-neuf grammes de CO<sub>2</sub>, c'est l'empreinte carbone moyenne d'un email envoyé avec une pièce jointe de 1 Mo.



Supprimer 30 messages de sa boîte mail permet d'économiser l'équivalent de la consommation d'une ampoule pendant une journée.

Pour aller un peu plus loin, si chaque Français supprimait cinquante mails, le résultat équivaldrait à l'extinction de la tour Eiffel pendant quarante-deux ans ou bien celle de 2,7 milliards d'ampoules basse consommation pendant une heure.

Comment trier efficacement votre boîte mail ?

Commencez tout d'abord par classer l'ensemble de vos mails par taille afin d'identifier les messages les plus volumineux qui comportent une ou plusieurs pièces jointes puis supprimez ceux que vous jugez inutiles ou obsolètes.

Afin d'éliminer ces mails de façon définitive, n'oubliez pas non plus de supprimer les mails de votre boîte d'envoi puis, enfin, de vider votre corbeille.

Vous pouvez également vous désinscrire des newsletters qui ne vous intéressent plus et limiter la taille des mails que vous envoyez en compressant les pièces jointes.

## A vos agendas ! Prochaines manifestations et vie des associations.

### Théâtre patoisant : Les boukes à chuke, le retour !

La troupe revient au complet pour nous interpréter **gratuitement** « El Malate Imaginaire ».

Vendredi 9 février

20 h Salle des fêtes

Buvette et petite restauration sur place.

### L'association Détente et Travaux manuels :

Prochaines réunions (salle d'honneur de la mairie) :

les mardis après-midis 13 février, 13 mars, 10 avril

### L'association Sentiers et Pierres bleues :

Journées « Entretien Hon-Hergies » :

Samedis 31 mars et 21 avril – de 8h30 à 17h

Rendez-vous au terrain de tennis – Rue de la gare.



### Le printemps des églises à la Paroisse Saint-Pierre en Bavaisis :

Visite guidée de l'église le samedi 14 avril de 14h à 18h

et le dimanche 15 avril de 10h à 18h.

### Sophrologie Caycédienne :

Prochaines réunions (salle d'honneur de la mairie) : les jeudis 8 et 22 février, 15 et 29 mars, 5 et 12 avril à 20h

10€ la séance